

Parcours didactique en traduction spécialisée : le domaine des assurances

Sabrina Aulitto
Seconda Università degli Studi di Napoli, Italie
sabrina.aulitto@unina2.it



Synergies Espagne n° 5 - 2012 pp. 173-186

Reçu le 29-11-2011/Accepté le 02-04-2012

Résumé : La formation en traduction spécialisée dans le domaine des assurances demande des compétences et des connaissances au niveau conceptuel aussi bien que textuel. D'où l'importance de mener une réflexion sur les enjeux d'une formation à la traduction en matière d'assurances dans une perspective bilingue, français-italien dans ce cas. Cette action didactique vise à fournir des renseignements utiles aux apprenants pour traiter la terminologie des assurances et pour maîtriser des stratégies traductives adéquates à chaque type de texte analysé.

Mots-clés : terminologie des assurances, textes spécialisés, mots-outils, collocations

Recorrido didáctico en traducción especializada: el ámbito de los seguros

Resumen: La formación en traducción especializada en el ámbito de los seguros requiere competencias y conocimientos tanto a nivel conceptual como a nivel textual. De ahí la importancia de llevar a cabo una reflexión sobre el interés de una formación en traducción en materia de seguros desde una perspectiva bilingüe, francés-italiano, en este caso. Esta actividad didáctica pretende ofrecer información útil a los aprendices para tratar la terminología de los seguros, y para dominar estrategias de traducción adecuadas a cada tipo de texto analizado.

Palabras clave: terminología de los seguros, textos especializados, conectores, colocaciones

Didactic review in specialised translation: the field of insurance

Abstract: The formation in specialised translation in the field of insurance requires both conceptual and textual competencies and knowledge. Hence the significance of carrying out a reflection on the need of an instruction in translation in insurance issues from a bilingual perspective French-Italian, as is this case in this article. This didactic activity aims to provide trainee translators with useful information to deal with insurance-related terminology and to have a good command of translation techniques for each type of text.

Keywords: insurance terminology, specialised texts, connectors, collocations

En guise d'introduction

Pour notre recherche, nous avons choisi d'exploiter le secteur des assurances dans une perspective d'étude comparative en traduction spécialisée¹. Les deux traits distinctifs qui caractérisent ce champ d'action sont d'une part l'interdisciplinarité, car les assurances collaborent avec le secteur économique, financier, juridique et actuariel, et d'autre part la variété textuelle qui constitue la base des connaissances pour une formation en terminologie des assurances. Le traducteur doit posséder des connaissances conceptuelles dans le domaine, acquérir une compétence linguistico-textuelle liée aux différents types de textes et aux structures linguistiques appropriées pour les sous-domaines des assurances.

Notre action didactique s'adressera à des étudiants en *Langues et Littératures étrangères* qui perfectionnent leurs études en *Traduction de textes spécialisés*. Cette formation dans ce domaine se développera en trois étapes:

1. la connaissance du domaine d'étude;
2. l'illustration des types de textes spécialisés;
3. le traitement d'un exemple : l'analyse d'un texte juridique et d'un corpus de presse.

Ce cours se composera de 40 heures de didactique, partagées en deux macro-phases :

- 20 heures consacrées à la connaissance du secteur, à la recherche documentaire et à l'analyse du lexique des assurances;
- 20 heures concentrées à l'initiation à la traduction spécialisée.

A la suite de ce parcours, l'apprenant aura les compétences fondamentales du savoir encyclopédique des assurances, sans oublier l'objectif du cours qui vise à le mettre en condition de « tout comprendre », non pas de « tout savoir ».

Description du système notionnel des assurances

La connaissance et l'organisation du système notionnel du secteur des assurances est l'une des premières étapes à aborder dans la phase de formation en traduction spécialisée. Notre propos est de donner aux étudiants une formation générale, centrée sur la maîtrise de la terminologie dans la pratique traductive. Nous suivons les réflexions avancées par Maria Teresa Cabré (1998 :93) :

« La traduction est un processus qui vise à faciliter la communication entre locuteurs de différentes langues. L'activité terminologique multilingue va donc de pair avec la traduction. Pour les traducteurs, la terminologie facilite la traduction d'un contenu d'une langue d'une autre. Ce processus sous-entend la compréhension du texte initial, et de ce fait, la connaissance des unités terminologiques de la langue de départ, car c'est avant tout par le truchement des termes que les textes spécialisés véhiculent des connaissances ».

Pour savoir bien aménager la terminologie du domaine de notre intérêt, il faudra connaître, avant tout, sa réalité extralinguistique et focaliser notre attention sur la centralité du lexique dans sa fonction de *langue*. Toutes les formes de représentation des connaissances se basent sur la *langue*. Pour analyser et

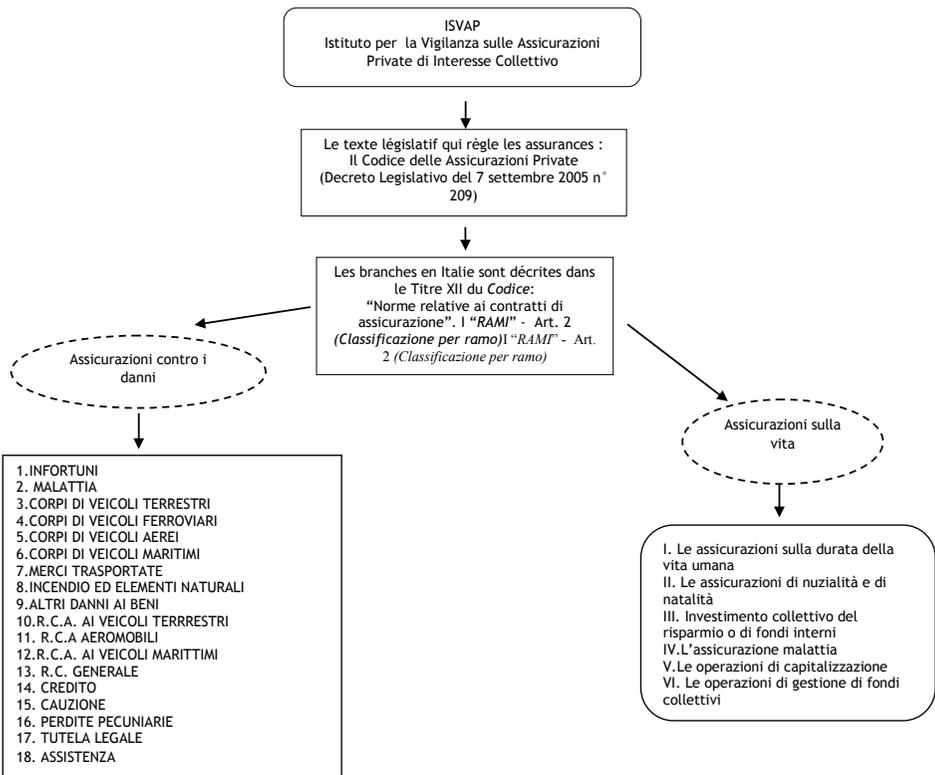
apprendre le système notionnel, nous devons faire appel à la catégorisation des connaissances, afin de classer le monde référentiel de la terminologie spécialisée des assurances².

Pour illustrer le système de gestion des assurances, nous avons considéré la réalisation d'arbres conceptuels de classifications thématiques et de fiches terminologiques. Cette systématisation - affirme Maria Teresa Zanola (2007 : 131) - aide à l'organisation cohérente de la compétence conceptuelle, qui est un point de force méthodologique.

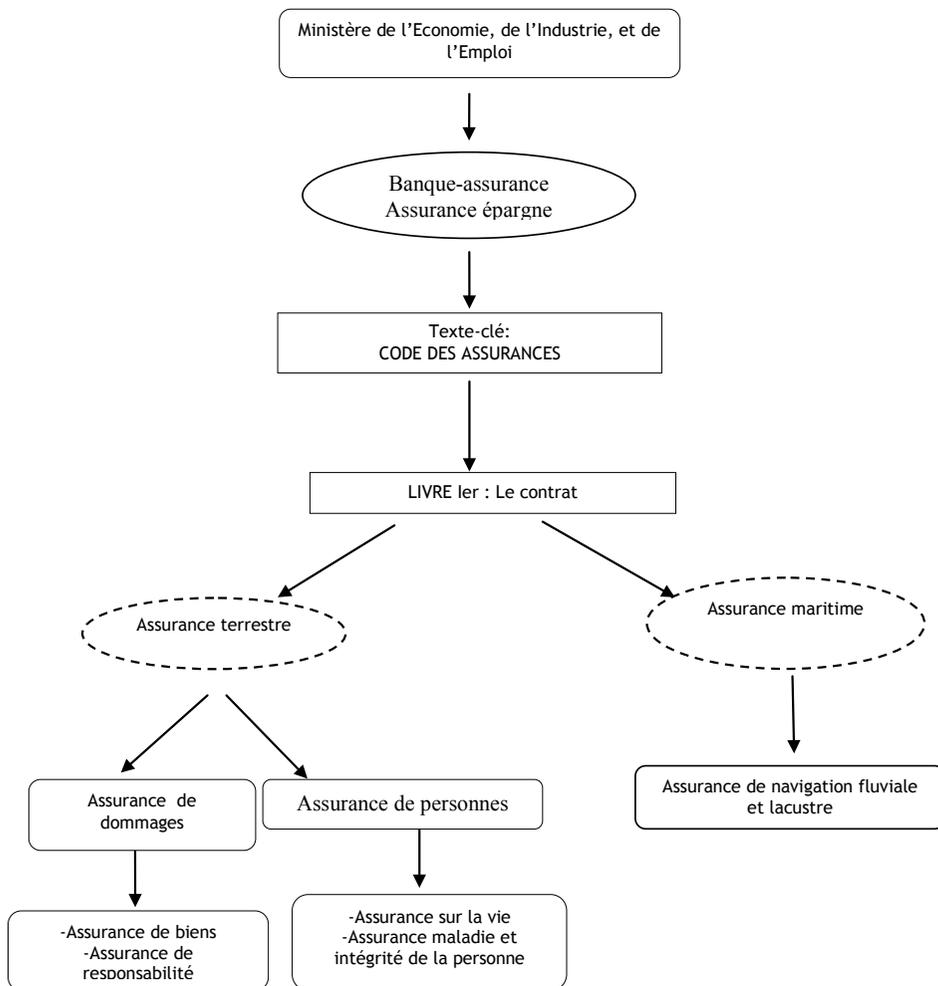
Selon les études conduites par M. Magris (2006 : 159-160), le traducteur peut avoir recours à l'analyse et à la création d'un système conceptuel pour :

- expliquer la signification d'un terme donné, en cherchant des relations de type hiérarchique qui cernent la position d'un concept à l'intérieur du système logique;
- apprendre la structure des connaissances du secteur et par conséquent, le texte spécialisé qu'il va traduire.

Pour illustrer aux étudiants le fonctionnement général des assurances privées en Italie et en France, nous avons réalisé deux arbres, le premier relatif au contexte linguistique italien et le deuxième relatif au contexte linguistique français.



Arbre 1. Gestion des assurances privées en Italie



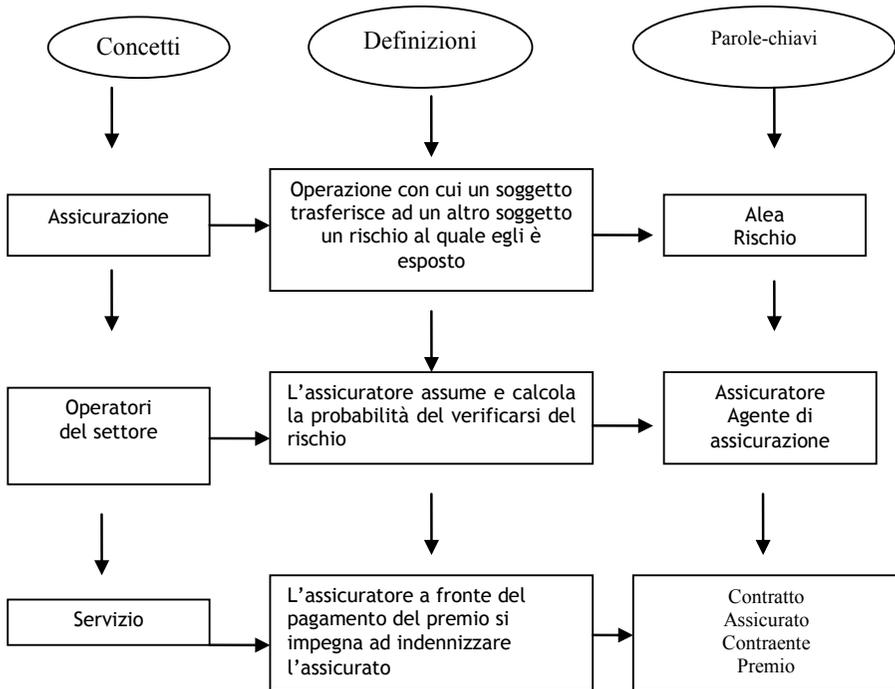
Arbre 2. La gestion des assurances privées en France

En Italie, les assurances privées sont contrôlées par l'ISVAP, l'*Istituto per la Vigilanza sulle Assicurazioni Private di Interesse Collettivo*, tandis qu'en France l'organisme de référence des assurances est le *Ministère de l'Economie, de l'Industrie, et de l'Emploi*. En Italie, les assurances privées sont régies par le *Codice delle Assicurazioni*, en France par le *Code des Assurances*. Ces deux textes législatifs recueillent toutes les informations de caractère technique et juridique du secteur des assurances.

L'observation des deux arbres montre une différence fondamentale entre le contexte italien et le contexte français, en ce qui concerne la répartition des branches. En Italie, il y a deux branches principales : *danni* et *vita*. En France, il y a aussi deux branches, l'une relative aux *assurances terrestres*, partagées en

assurance de dommages et en *assurance de personnes*, et l'autre relative aux *assurances maritimes*. Comme on peut le constater, en France, les assurances maritimes sont une branche indépendante, selon le modèle anglais *marin* et *non-marin*, tandis qu'en Italie, elles sont partie intégrante des *assicurazioni contro i danni*. La connaissance de ce trait distinctif est une donnée indispensable pour le traducteur qui s'occupe de la traduction des contrats.

À l'aide de ces deux arbres, nous avons cherché à synthétiser très brièvement la gestion du secteur des assurances dans une dimension comparative, tandis qu'avec le schéma indiqué ci-dessous (une classification thématique), nous donnons aux étudiants une systématisation de la matière à partir de trois aspects: les concepts, les définitions et les mots-clés.



3. Classification thématique du secteur des assurances (IT)

Ce schéma peut faire l'objet d'une lecture verticale aussi bien qu'horizontale. La lecture verticale donne les détails de la matière séparée d'autres concepts, tandis que la lecture horizontale permet à l'étudiant d'avoir une vision complète du concept abordé, à partir de sa définition jusqu'à l'identification des mots-clé relatifs.

Le choix de fournir cette classification thématique en langue italienne est déterminé par le fait que, pendant le parcours de formation, il sera demandé aux étudiants de présenter un schéma correspondant en langue française, utilisant la terminologie acquise.

Les deux d'arbres conceptuels et la classification thématique sont des exemples d'organisation de la discipline des assurances. Ce processus est très utile dans une phase préliminaire d'apprentissage à la traduction spécialisée, dont il ne suffit pas de connaître la langue, ni les stratégies traductives générales, mais il faut savoir maîtriser la terminologie adéquate et avoir une vision complète du secteur en question.

La description du domaine conceptuel est une approche utile à la lecture de textes de matière assurantielle. Les étudiants vont d'abord analyser un texte juridique concernant les assurances, ensuite on leur demandera d'établir un corpus de presse autour de textes de ce domaine.

Les types de textes du secteur des assurances

La littérature spécialisée des assurances présente un riche éventail de types de textes et le traducteur doit acquérir une compétence textuelle sur :

1. le texte juridique, par exemple le Code des assurances ;
2. le texte technique, par exemple les contrats d'assurances ;
3. le texte de vulgarisation, par exemple les articles de presse spécialisée.

Dans le cadre de notre parcours didactique, nous nous concentrerons sur les types 1 et 3, choisis dans le contexte international des assurances, et sur la directive *Solvabilité II*, qui est un exemple efficace de l'interdisciplinarité de ce domaine. Cette directive est reliée à l'accord Bâle II, réforme réglementaire européenne du monde des assurances. Le contexte de la crise de 2009 a accéléré l'adoption de la directive *Solvabilité II* de la part de l'Union Européenne.

Le lexique de la *Solvabilité II* confirme son actualité, même du point de vue terminologique : le *Comité Européen des assurances* a réalisé un glossaire en anglais, avec les mots-clé de la directive³. La terminologie de la *Solvabilité II* présente plusieurs termes qui n'appartiennent qu'au domaine des assurances, mais qui sont utilisés aussi dans les secteurs économique, financier et bancaire. Actuellement, les services de traduction de l'Union Européenne sont en train d'enrichir leur base terminologique multilingue (IATE)⁴, par l'adjonction de termes relatifs à cette directive. Cette base de données terminologique sera un des outils terminographiques parmi les plus utilisés par nos étudiants dans la phase de traduction, puisqu'il s'agit de l'une des sources les plus hautement spécialisées dans ce secteur.

Le corpus « Solvabilité II » : observations et analyses

Les étudiants auront à leur disposition un corpus de textes à analyser et à traduire, qui illustre deux niveaux différents de communication, l'une institutionnelle et l'autre de vulgarisation, par rapport au même sujet.

Le corpus se partage en deux sections :

1. la première, consacrée au lexique juridique de la directive *Solvabilité II* ;
2. la deuxième, consacrée à langue de la presse avec un recueil d'articles sur la directive *Solvabilité II* tirés du journal *L'Argus des assurances*⁵.

Les étudiants devront reconnaître les caractéristiques structurelles externes et internes de ces textes, afin d'acquérir une compétence lexicale, qui leur résultera indispensable pendant la planification de leur projet de traduction.

1. Le cas de la directive Solvabilités II : des enjeux d'un texte juridique des assurances

Claude Bocquet (2008 : 110) rappelle que « *le linguiste et le traducteur sont amenés à renoncer à poser une définition du texte juridique. D'une façon toute pragmatique, ils doivent se contenter d'une typologie fondée sur la forme du discours, ou plus précisément sur la logique de ce discours* ». Gérard Cornu (2005 : 335-356 et 357-407) souligne que le discours juridique se partage en discours législatif, discours juridictionnel et coutumier. Traduire un texte de droit implique la connaissance d'un système juridique.

Pour ce qui est de la directive *Solvabilité II*, acte normatif de l'Union européenne, avec les règlements et les recommandations communautaires, elle fait partie du droit dérivé de l'Union européenne. Notre analyse vise à observer son architecture globale, articulée en quatre sections :

1. La première comprend les considérations faites par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européen explicitées en 142 points, qui anticipent le texte de la directive ;
2. La deuxième illustre la Table des matières ;
3. La troisième présente le corps du texte, c'est-à-dire le texte de la directive qui à son tour se partage en six Titres :

TITRE I - Règles générales concernant l'accès aux activités de l'assurance directe et de la réassurance et leur exercice.

TITRE II - Dispositions particulières relatives à l'assurance et à la réassurance.

TITRE III - Contrôle des entreprises d'assurance et de réassurances faisant parties d'un groupe.

TITRE IV - Assainissement et liquidation des entreprises d'assurance.

TITRE V - Autres dispositions.

TITRE VI - Dispositions transitoires et finales.

À leur tour les Titres sont divisés en chapitres et sections.

4. La quatrième section est consacrée aux Annexes.

La directive présente une structure très rigide dont le traducteur ne peut que prendre vision. De nombreuses recherches ont été faites pour mettre en relief les principales difficultés des phases de la traduction. Selon une étude de Pierre Lerat (2002 : 155-156), les principales difficultés de la traduction juridique se rapportent aux dénominations, à l'inventaire des formes, aux constructions, aux compatibilités sémantiques et à la reformulation. Pour notre parcours d'initiation à la traduction d'un texte juridique des assurances, nous avons focalisé notre attention sur un des premiers obstacles de la communication juridique, le lexique. À la terminologie juridique il n'appartient pas exclusivement des termes purement techniques. Jean-Claude Gémar,

spécialiste en la matière, souligne que la structure d'un discours du droit pourrait être idéalement représentée par une série de cercles concentriques :

« Le premier, au centre, serait la nomenclature (la charge notionnelle des termes), suivi d'un cercle plus large qui contiendrait le vocabulaire de soutien (ou les mots cooccurrents du domaine), enfin le troisième cercle symboliserait les éléments de la langue ou les mots du vocabulaire général (articles, pronoms, verbes, adjectifs, adverbes) auxquels il faut recourir pour construire une phrase conforme aux normes de la syntaxe de la langue considérée.» (Gemar, 1991 : 296).

Le texte juridique de la *directive Solvabilité II* est un texte composé de termes juridiques appartenant au vocabulaire de *soutien*, et de termes propres à la terminologie des assurances. Une des caractéristiques stylistiques du vocabulaire de *soutien* est l'emploi d'un grand nombre de mots-outils variables et invariables. Nous nous sommes proposée d'analyser les mots-outils invariables, à savoir les *mots de liaison* (coordonnants et subordonnants ou adverbes de liaison) qui ont la fonction de coordonner les phrases. La *directive Solvabilité II* est riche en matière de structures préférentielles dans l'expression des relations logiques : voilà une liste avec leurs fréquences et leurs traductions tirées de la version italienne de la directive.

Mots-outils français	Fréquence	Traductions italiennes
En cas de	42	In caso di / secondo/ per il caso
Dans le cas de	5	Nel caso di /Per
En raison de	5	Date / Visto
Conformément à	183	Secondo/ In linea con/ Conformemente a
Au titre de	48	Ai sensi del/ in base a
En vertu de	37	Ai sensi del
Compte tenu	26	Alla luce di/ tenuto conto/ tenendo conto
Sauf	22	Salvo/ a meno che
Pour autant que	11	Purchè/ a condizione
À moins que	5	A meno che/ sempreché
Sur la base de	44	Sulla base di/in base a

4. Fréquence et traduction des mots-outils dans la directive

Il sera utile de proposer la réalisation d'un schéma comparatif qui illustre la distribution des mots-outils dans les versions française et italienne :

Texte français	Texte italien
[...] une absorption totale des pertes <i>en cas de liquidation</i> comme <i>en cas de</i> continuité de l'exploitation, [...]	le perdite <i>in caso di liquidazione e secondo il presupposto della continuità aziendale</i> , [...]
[...] que ce soit <i>en cas d'</i> exploitation continue ou <i>en cas de</i> liquidation.	<i>nella prospettiva di continuità aziendale e in caso di liquidazione.</i>
[...] l'assurance «vie», qui comprend l'assurance <i>en cas de vie</i> , l'assurance <i>en cas de décès</i> , [...]	[...] il ramo vita, comprendente l'assicurazione <i>per il caso di vita</i> , l'assicurazione <i>per il caso di morte</i> , [...]
Cependant, <i>dans le cas de</i> l'assurance vie [...]	Tuttavia, <i>per</i> l'assicurazione vita [...]
<i>Dans le cas de</i> l'Espagne, [...]	<i>Nel caso della</i> Spagna, [...]
[...] par la présente directive <i>en raison de</i> leur taille, [...]	[...]dalla presente direttiva <i>date</i> le loro dimensioni, [...]
<i>En raison de</i> la nature de plus en plus transfrontalière des activités d'assurance, [...]	<i>Visto il carattere sempre più transfrontaliero del settore assicurativo</i> , [...]
[...] statuant <i>conformément à</i> la procédure visée à l'article 251 du traité [...]	[...]deliberando <i>secondo</i> la procedura di cui all'articolo 251 del trattato[...]
<i>Conformément à</i> cette approche, les exigences de capital devraient être couvertes par des fonds propres, [...]	<i>In linea con</i> tale metodo, i requisiti patrimoniali dovrebbero essere coperti da fondi propri, [...]
<i>Conformément à</i> l'approche fondée sur le risque retenue pour le capital de solvabilité requis, [...]	<i>Conformemente al</i> metodo orientato al rischio in materia di requisito patrimoniale di solvibilità, [...]
[...] <i>au titre de</i> la présente directive, afin de tirer avantage de l'agrément unique que celle-ci prévoit.	[...] <i>ai sensi della</i> presente direttiva onde beneficiare dell'autorizzazione unica ivi prevista.
[...] reçues <i>au titre de</i> l'article 65 et de l'article 68, paragraphe 1,[...]	[...] ricevute <i>in base all'</i> articolo 65 e all'articolo 68, paragrafo 1, [...]
[...] qu'elles opèrent <i>en vertu du droit d'établissement</i> ou <i>en vertu de</i> la libre prestation de services.	siano esse svolte in regime di stabilimento o di libera prestazione dei servizi.
[...] qui est permis <i>en vertu de</i> la présente directive, [...]	[...] l'uso consentito <i>ai sensi della</i> presente direttiva,
Il couvre la branche entière, <i>sauf si</i> le demandeur ne désire garantir [...]	Essa riguarda l'intero ramo, <i>a meno che</i> il richiedente desideri garantire [...]
[...] les risques classés sous les branches 3, 8, 9, 10, 13 et 16 de l'annexe I, partie A, <i>pour autant que</i> le preneur dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des critères suivants: [...]	[...]i rischi classificati nei rami 3, 8, 9, 10, 13 e 16 dell'allegato I, parte A, <i>purché</i> il contraente superi i limiti di almeno due dei tre criteri seguenti:[...]
[...] <i>pour autant que</i> , d'une part[...]	[...] <i>a condizione</i> da un lato[...]
<i>À moins que</i> les autorités de contrôle de l'État membre d'origine n'aient des raisons de douter, [...]	Le autorità di vigilanza dello Stato membro di origine, <i>sempreché</i> non abbiano motivo di dubitare, [...]
[...] <i>compte tenu</i> de son profil de risque spécifique.	[...] <i>alla luce del</i> loro profilo di rischio specifico.
[...] <i>compte tenu</i> de toutes les variations de leur profil de risque, [...]	[...] <i>tenendo conto</i> di eventuali variazioni del loro profilo di rischio, [...]

5. Exemples tirées de la directive, version française et italienne

Dans le panorama complexe de la traduction du discours juridique des assurances, il est indispensable de considérer le problème des collocations nominales et verbales. À cet égard, il nous semble utile de souligner les combinaisons lexicales de deux mots-clés de la directive, *risque* et *crédit*. Nous illustrerons dans le tableau suivant une liste de collocations centrée sur les mots *risque/rischio* et *crédit/credito* :

Directive en langue française	Directive en langue italienne
Crédit	Credito
<i>Établissement de crédit</i>	<i>Ente creditizio</i>
Qualité des crédits	Qualità dei crediti
Lettres des crédits	Lettere di credito
Risques de crédit	Rischio di credito
<i>La volatilité des marges des crédits</i>	<i>Spread di credito</i>
Crédit hypothécaire	Credito ipotecario
Assurances crédit	Credito di assicurazione
Crédit caution	Credito e cauzione
Risque	Rischio
Risque de marché	Rischio di mercato
Risque de crédit	Rischio di credito
Risque de perte	Rischio di perdita
Mesure du risque	Misura del rischio
<i>Risque lié à la marge</i>	<i>Rischio di spread</i>
Risque opérationnel	Rischio operativo
Risque de liquidité	Rischio di liquidità
Risque de concentration	Rischio di concentrazione
Risques accessoires	Rischio accessorio
<i>Risque sur action</i>	<i>Rischio azionario</i>
<i>Risque sur actifs immobiliers</i>	<i>Rischio immobiliare</i>

6. Des combinaisons lexicales des mots « crédit/credito » et « risque/rischio »

Dans le tableau, nous avons mis en italique les combinaisons lexicales qui subissent un changement dans leur structure en passant d'une langue à l'autre. Par exemple, *établissement de crédit* utilise en français le substantif *crédit*, tandis que la traduction italienne préfère l'adjectif, *creditizio*. La situation inverse se présente avec *rischio azionario* qui en langue italienne présente l'adjectif tandis qu'en langue française, il est traduit par le substantif *action*. Enfin, nous avons observé le cas de *spread*, un anglicisme en italien, alors qu'en français, il est paraphrasé par les expressions *lié à la marge* ou *volatilité des marges*. Comme on peut le constater, les composés syntagmatiques représentent un observatoire intéressant pour la formation terminologique, à partir d'une simple extraction terminologique des mots les plus fréquents dans le texte entier de la directive. On peut citer d'autres exemples: *entreprise*, *capital*, *solvabilité*, *mesures*, *procédures*, *gestion*, *contrats*, *liquidation*, etc. Avec ce type de recherche, on illustre aux étudiants une partie du savoir qui est propre à cette textualité: l'observation des mots-outils et l'extraction des mots-clés autour desquels se développe le discours de la directive.

2. Pour l'analyse d'un corpus de presse sur la directive Solvabilité II

Nous allons ensuite examiner un corpus de presse sur la *directive Solvabilité II*, afin d'illustrer son traitement dans un contexte de nature non-institutionnelle. Il s'agit de textes informatifs et d'articles qui décrivent les effets probables provoqués par la directive dans le monde des assurances.

Si le style d'écriture qui caractérisait la *directive* était neutre, l'article de journal présente un style plus libre. En raison des difficultés et des compétences qui impliquent la traduction d'un texte journalistique de spécialité, nous avons prévu d'illustrer les traits stylistiques d'articles de presse sur la directive, focalisant notre attention sur le langage des titres. Le titre représente le premier niveau d'approche au texte, car il a une stricte relation avec la traduction du texte entier.

Notre corpus compte environ 100 articles tirés de *l'Argus des assurances*, une source journalistique de matière assurantielle. Notre choix prend en compte 20 titres en ordre chronologique qui décrivent synthétiquement les attentes et les effets de la directive Solvabilité II, à partir de l'année 2003 jusqu'à nos jours.

1. *Solvabilité II est une opportunité pour le marché de l'assurance* (11.07.2003)
2. *Comment les assureurs se préparent à la Solvabilité II ?* (22.07.2005)
3. *Vers une Solvabilité II* (1.09.2006)
4. *Solvabilité II : le débat parlementaire européen se prépare* (09.03.2007)
5. *Solvabilité II : un enjeu à la portée de tous* (12.10.2007)
6. *Solvabilité II : les risques extrêmes* (13.06.2008)
7. *Solvabilité II : les assureurs avancent sans enthousiasme* (18.02.2009)
8. *De Solvabilité I à Solvabilité II...* (22.05.2009)
9. *La Solvabilité II inquiète les assureurs anglais* (03. 09.2009)
10. *Solvabilité II : encore du chemin à faire* (25.03.2010)
11. *En attendant la Solvabilité II* (29.10.2010)
12. *Solvabilité II va doubler les exigences de capital* (05.01.2011)
13. *Solvabilité II : les actuaires posent les conditions d'une bonne gouvernance* (16.06.2011)
14. *Solvabilité II : le cri d'alarme des acteurs de la retraite* (22.06.2011)
15. *La directive Solvabilité II sera transposée par voie d'ordonnance* (07.09.2011)
16. *Solvabilité II : les assureurs français seront prêts dans les délais prévus* (8.09.2011)
17. *Direction juridique sous Solvabilité II* (09.09.2011)
18. *Bâle III et Solvabilité II vont renchérir le coût du crédit* (29.09.2011)
19. *Solvabilité 2 et Bâle 3 auront aussi un impact pour les entreprises* (30.09.2011)
20. *Solvabilité 2 : comment arriver à l'heure ?* (21.11.2011)

D'après la lecture des premiers titres, de 2003 jusqu'à 2007, nous enregistrons la manifestation de la totale confiance dans la directive Solvabilité II : elle semble représenter une grande chance pour le marché des assurances et pour les assureurs eux-mêmes. Depuis l'année 2008 et à la suite de la crise économique et financière de 2009, nous constatons une sorte de mécontentement général de la part des assureurs, qui ont perdu l'enthousiasme initial. Ces vingt titres nous aident à tracer la chrono-histoire des étapes principales du parcours

avancé par la *directive Solvabilité II* ; ils mettent en évidence les points de discussion les plus débattus. En outre, la lecture et l'analyse stylistique de ces titres peuvent perfectionner les compétences des apprenants en qualité de futur traducteur, car ils sont en mesure de s'entraîner à reconnaître des procédés rhétoriques, tels que les métaphores, les jeux de mots, les paradoxes, l'effet du surprise, etc. Dans la liste d'articles du corpus examiné, nous avons cerné six titres intéressants du point de vue stylistique, dont nous proposons le classement suivant :

Titres		Typologies
1.	Solvabilité II ou deux solvabilités ? (12.02.2006)	Jeux de mots
2.	Solva :les assureurs européens passent à l' <i>offensive</i> (11.03.2010)	Métaphore de la guerre
3.	Solvabilité 2 : les Français en milieu de <i>peloton</i> (29.10.2010)	Métaphore de la guerre
4.	CNP en ordre de <i>bataille</i> contre Solvabilité II (11.02.2010)	Métaphore de la guerre
5.	Solvency II : l'incroyable histoire (décembre 2010)	Effet - surprise
6.	Autorité de Contrôle de l'Assurance et des Retraites Professionnelles: Solvabilité 2, l' <i>antidote</i> à la crise (25.11.2011)	Métaphore de la médecine

7. Six titres tirés de « L'Argus de l'assurance »

Les titres cités peuvent être analysés dans leurs effets stylistiques. Le titre 1 présente un jeu de mots centré sur la double signification du nombre «deux»: le second emploi du mot «deux» met l'accent sur le fait que le débat sur la directive n'est pas tranché, mais il risque de se traduire par une solvabilité à «deux vitesses» qui ne satisferait personne. Du titre 2 au titre 4, on relève la présence de métaphores de la guerre. Le journaliste imagine que les assureurs et les bancassureurs souhaitent préparer un plan d'attaque contre les risques de l'entrée en vigueur de la directive. Le titre 5 synthétise l'effet de surprise de l'incroyable histoire de cette directive, qui a fait tant parler les journaux. Le titre 6 présente une métaphore de la médecine où la Solvabilité II est associée à un «antidote» qui peut résoudre les problèmes de la crise économique et financière.

Étude comparative parmi les deux types de textualité analysés

Après avoir observé des nuances stylistiques de quelques titres de presse, nous allons proposer aux apprenants une étude comparative entre le texte législatif de la directive et le corpus d'articles. Ils vont vérifier si les mots les plus fréquents dans le corpus de presse ont la même fréquence et le même emploi dans la directive. Les termes les plus employées dans le corpus de presse sont *capital, risque, mesures, marché, santé, contrats, prévoyance, banques*, etc. Après avoir enregistré la distribution de ces mots dans la directive, les apprenants vont focaliser leur attention sur l'emploi de ces unités linguistiques. Ils vérifieront, par exemple, que le mot «santé » a une différente utilisation dans le texte législatif. Dans le corpus d'articles de presse, la combinaison lexicale la plus utilisée du mot «santé » est « risque de santé ». Ce composé syntagmatique

n'est jamais adopté dans la *directive*, où la seule combinaison lexicale relative au mot « santé » est « santé financière ». Il faut souligner que le « risque de santé » est un sujet très débattu dans la presse française, mais complètement négligé dans l'écriture de la *directive*. Parmi les titres des articles du corpus, il y en a un seul qui traite cette problématique («Solvabilité II : inquiétude autour du risques de santé »). Le problème du « risque de santé » est présent surtout en France, où il représente 30% du marché européen de l'assurance santé. Dans le passage de la Solvabilité I à la Solvabilité II, la couverture de la marge n'est plus que de 2,4 fois contre 5 fois sous Solvabilité I. Malgré l'importance de cette question, le texte juridique préfère « santé financière » à « risque de santé ».

Les scénarios évoqués par l'écriture de la presse donnent une *couleur* spéciale aux discours juridiques des assurances et illustrent comment ce même thème peut être analysé à partir du contexte dans lequel il a été élaboré et suivant le destinataire désigné. Un traducteur doit nécessairement être capable de rendre ces *couleurs* du texte à traduire, avec une connaissance approfondie du secteur et avec les stratégies traductives adéquates.

En guise de conclusion

La démarche proposée pour l'analyse de la terminologie des assurances, comme formation initiale vers la traduction spécialisée dans ce secteur, a focalisé son attention sur la complexité du champ d'étude et sur les caractéristiques de ce vocabulaire riche et complexe, à travers l'analyse de quelques types de textes. Le traducteur doit acquérir un bagage de connaissances utiles pour traduire des textes nuancés de type journalistique, pour être à même de découvrir, par exemple, dans les titres apparemment neutres, la richesse des informations cachées du sujet envisagé. L'étude de la terminologie et de la formation morphologique du lexique des assurances constitue un terrain d'apprentissage stimulant pour un profil de traducteur cultivé et préparé dans ce domaine.

Bibliographie

- Bédard, C. 1986. *La traduction technique. Principes et pratique*. Montréal: Linguatech.
- Bédard, C. 1987. *Guide d'enseignement à la traduction technique*. Montréal: Linguatech.
- Bocquet, C. 2008. *La traduction juridique. Fondement et méthode*. Bruxelles : Groupe de Boeck s.a.
- Cabré, M.T.1998. *La terminologie -Théorie, méthode et applications*. Ottawa : La Presse de l'université d'Ottawa.
- Cornu, G. 2005. *Linguistique juridique*. Paris : Montchrestien.
- Depecker, L. 2002. *Entre signe et concept : éléments de terminologie générale*. Paris : Presse Sorbonne Nouvelle.
- Durieux, C. 1988. *Fondement didactique de la traduction technique*. Paris: Didier.
- Gémar, J.-Cl. 1991. «Terminologie, langue et discours juridiques. Sens et signification du langage du droit ». *Meta : journal des traducteurs/Meta : Translator's Journal*, vol. 26, n° 1, p. 276.

Lerat, P. 2002. «Vocabulaire juridique et schémas d'arguments juridiques ». *Meta : journal des traducteurs/Meta : Translator's Journal*, vol. 47, n°2, pp. 155-156.

Lethuillier, J. 2003. « L'enseignement des langues de spécialité comme préparation à la traduction spécialisée ». *Meta : journal des traducteurs/Meta : Translator's Journal*, vol. 48, n°3, pp. 379-392.

Magris, M. 2006. Le relazioni concettuali. In : *Manuale di terminologia. Aspetti teorici, metodologici e applicativi*. Milano : Hoepli, pp.159-160

Marquant, H. 2005. « Formation à la traduction technique ». *Meta : journal des traducteurs/Meta : Translator's Journal*, vol. 50, n°1, pp. 129-136.

Rey A. 1992. *La terminologie : noms et notions*. Paris : PUF.

Zanola, M. T. 2007. Terminologia dell'economia e della finanza: prospettive di studio. In : *Terminologie specialistiche e tipologie testuali. Prospettive interlinguistiche*. Milano : Pubblicazioni ISU.

Notes

¹ Les études conduites sur la didactique de la traduction des langages spécialisés sont nombreuses, nous nous limitons à citer Bédard, C. 1986, *La traduction technique. Principes et pratique*, Montréal: Linguatex ; Bédard, C. 1987, *Guide d'enseignement à la traduction technique*, Montréal: Linguatex ; Durieux, C. 1988, *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris: Didier ; Lethuillier, J. 2003, « L'enseignement des langues de spécialité comme préparation à la traduction spécialisée ». *Meta : journal des traducteurs/Meta : Translator's Journal*, vol. 48, n°3, pp. 379-392 ; Marquant, H. 2005. « Formation à la traduction technique » *Meta : journal des traducteurs/Meta : Translator's Journal*, vol. 50, n°1, pp. 129-136.

² Les questions sur le « Concept, signe et représentation » et sur les « Systèmes terminologiques : arborescence de termes et arborescences de concepts » sont abordées en détails par Loïc Depcker dans son ouvrage du 2002, *Entre signe et concept : éléments de terminologie générales*, Paris : Presse Sorbonne Nouvelle, pp. 68-91.

³ CEA Insurer of Europe, *Solvency II : Glossaire* : http://ec.europa.eu/internal_market/insurance/docs/solvency/impactassess/annex-c08d_en.pdf (consulté le 24 novembre 2011).

⁴ La base IATE (Interactive Terminology for Europe) : <http://iate.europa.eu/iatediff/SearchByQueryLoad.do;jsessionid=9ea7991c30d6bd3da6a3b0ff4b1594f498d4207ac49e.e3iLbNeKc3mSe3aNBxuQa3mSaO0?method=load> (consulté le 20 novembre 2011).

⁵ « L'Argus des assurances » : <http://www.argusdelassurance.com/> (Le site a été consulté pendant les mois de septembre et octobre 2011).